

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
1. Entreprise	1.3	Nom du haut dirigeant AML	Il s'agit d'un membre de l'organe légal d'administration (ou, le cas échéant, du comité de direction) responsable au plus haut niveau du respect de la réglementation LBC/FT belge	Text
1. Entreprise	1.7	Nom du responsable AMLCO	Lorsque cela est justifié pour tenir compte de la nature ou de la taille de l'établissement, notamment quant à sa forme juridique, sa structure de gestion ou ses effectifs, le haut dirigeant AML et le responsable AMLCO peuvent être la même personne (cf. article 9, §3 de la loi du 18/09/2017)	Text
1. Entreprise	1.8	Numéro de téléphone de l'AMLCO		Text
1. Entreprise	1.9	Adresse électronique de l'AMLCO		Text
1. Entreprise	2.1	Nombre total de collaborateurs, exprimé en ETP qui sont employés par votre établissement (uniquement pour les activités menées en Belgique)	1 ETP= 1 collaborateur qui travaille temps plein durant toute l'année; 1 collaborateur qui travaille 4 jours sur 5 = 0,8 ETP; 1 collaborateur temps plein engagé à partir du 1er juillet = 0,5 ETP.	Decimal
1. Entreprise	2.3	Nombre d'ETP que votre entreprise a consacré elle-même à la LBC/FT (uniquement pour les activités menées en Belgique) :		Decimal
1. Entreprise	100	Remarques d'ordre général		File
1. Entreprise		Nombre de d'implantations de votre établissement:		Label
1. Entreprise	4.20	en Belgique :		Number
1. Entreprise	4.21	au sein de l'UE (hors Belgique) :		Number
1. Entreprise	4.22	en dehors de l'UE (y compris les pays à haut risque) :		Number
1. Entreprise	4.23	dans un pays à haut risque :	Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tel sur le site du SPF Finance via le lien suivant : <a href="https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques">https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques</a> .	Number
2. Clients	7.1	Nombre total de clients :		Number
2. Clients		Répartition du nombre total de clients (voir la question 7.1) selon le statut juridique :		Label

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
2. Clients	7.2	nombre de personnes physiques :		Number
2. Clients	7.3	nombre de personnes morales :		Number
2. Clients	7.4	nombre de trusts ou d'autres constructions juridiques (dénuées de personnalité juridique) :		Number
2. Clients		Répartition du nombre total de clients (voir la question 7.1) selon la relation client :		Label
2. Clients	7.5	nombre de clients avec lesquels une relation d'affaires a été nouée:		Number
2. Clients	7.7	Nombre total de nouveaux clients au cours de l'année civile écoulée :		Number
2. Clients		Comment vos clients se répartissent-ils par classe de risque ?	Si vous n'utilisez pas ou utilisez une autre répartition, veuillez introduire ces données d'une manière se rapprochant le plus possible des 3 catégories présentées ci-dessous et commenter votre réponse dans le document visé au point 3	Label
2. Clients	8.1	Nombre de clients « à haut risque » :		Number
2. Clients	8.2	Nombre de clients « à risque standard » :		Number
2. Clients	8.3	Nombre de clients « à faible risque » :		Number
2. Clients	9.1	Nombre de clients non domiciliés en Belgique ou dont le siège social n'est pas établi en Belgique :		Number
2. Clients	9.2	Nombre de clients parmi ceux visés au 9.1 dont le domicile ou le siège social est établi hors de Belgique mais au sein de l'UE:		Number
2. Clients	9.3	Nombre de clients parmi ceux visés au 9.1 dont le domicile ou le siège social est établi en dehors de l'UE:		Number
2. Clients	9.4	Nombre de clients parmi ceux visés au 9.1 dont le domicile ou le siège social est établi dans un pays à haut risque :	Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tel sur le site du SPF Finance via le lien suivant : <a href="https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques">https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques.</a>	Number
2. Clients	14.1	Nombre total de PPE dans votre fichier clients :		Number
2. Clients	14.2	Nombre de clients PPE:		Number

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
2. Clients	14.3	Nombre de mandataires PPE de clients :		Number
2. Clients	14.4	Nombre de bénéficiaires effectifs PPE (tant de clients que de leurs mandataires si le mandataire est une personne morale ou autre construction juridique) :		Number
2. Clients	14.5	Nombre de PPE domiciliées hors de Belgique:		Number
2. Clients	14.6	Nombre de PPE domiciliées dans un pays à haut risque :		Number
2. Clients	15.3	Nombre d'UBO		Number
2. Clients	15.1	Nombre de bénéficiaires effectifs domiciliés hors de Belgique :		Number
2. Clients	15.2	Nombre de bénéficiaires effectifs domiciliés dans un pays à haut risque :		Number
2. Clients	16.1	Nombre total de personnes ou entités qui au cours de l'année civile écoulée, ont été refusés par votre établissement pour des raisons liées à la LBC/FT :		Number
2. Clients	17.1	A. L'acceptation du client et les opérations pour le compte du client sont effectuées lors d'un contact face-à-face avec un membre du personnel / mandataire de votre établissement		DropDown
2. Clients	17.3	C. L'acceptation du client est effectuée par des moyens qui ne sont pas de type face-à-face (vente en ligne)		DropDown
3. Opérations	19.72	Durant l'année civile écoulée, quel est le montant total du patrimoine des clients sur lequel ont portées vos consultations en planification financière?		Number
3. Opérations	26.1	Seuil appliqué à une vigilance accrue en cas de croissance significative du patrimoine:	Exprimé en €	Decimal
3. Opérations	26.2	Nombre de fois que le seuil susmentionné a été dépassé au cours de l'année civile écoulée		Number
3. Opérations	28.1	Combien de rapports internes relatifs à la LBC/FT ont-ils été adressés à l'AMLCO au cours de l'année civile écoulée?		Number

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
3. Opérations	29.1	Nombre de déclarations transmises à la CTIF au cours de l'année civile écoulée :		Number
3. Opérations	29.2	Montant total des opérations déclarées à la CTIF au cours de l'année civile écoulée :	Exprimé en €	Decimal
3. Opérations	30.1	Nombre d'avertissements concernant l'application des mesures d'embargos financiers et le gel obligatoire de fonds et de ressources économiques traités au cours de l'année civile écoulée :	Par « avertissements », il faut entendre toutes les concordances éventuelles avec les listes de sanctions ou d'embargos, c'est-à-dire aussi bien les avertissements générés par les outils de filtrage automatique de votre établissement que ceux détectés par la première ligne (en cas de filtrage manuel par rapport à ces listes).	Number
3. Opérations	30.2	Nombre de notifications de gel d'avoirs envoyées à la Trésorerie du SPF Finances au cours de l'année civile écoulée :		Number
3. Opérations	30.3	Montant total des notifications de gel d'avoirs envoyées à la Trésorerie du SPF Finances :	Exprimé en €	Decimal
3. Opérations	31.1	Nombre de relations commerciales rompues avec des clients pour des raisons ayant trait à la LBC/FT au cours de l'année civile écoulée :		Number
3. Opérations	31.2	Nombre de relations commerciales vis-à-vis desquelles votre établissement a recouru à d'autres mesures restrictives au cours de l'année civile écoulée dès lors qu'elle n'a pu rompre la relation commerciale à cause de dispositions légales d'ordre public ou impératives, ou que la rupture de la relation commerciale aurait gravement et de manière disproportionnée porté préjudice à son client ?		Number
3. Opérations	31.3	Combien de ruptures visées au point 31.1 ont donné lieu à une notification à la CTIF (tant avant qu'après la rupture de relation) :		Number

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
4. Evaluation globale des risques		NB : Vous devez répondre aux questions de cette section en tenant compte de votre situation à la date à laquelle vous complétez la Survey.		Label
4. Evaluation globale des risques	32.1	Votre établissement a-t-il procédé à une évaluation générale des risques au cours de laquelle il a détecté et évalué les risques auxquels il est exposé dans le domaine de la LBC/FT ?		Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.2	Cette évaluation générale des risques a-t-elle été établie et documentée par écrit (sur support papier ou électronique) ?		Yes/No
4. Evaluation globale des risques		L'évaluation générale des risques comporte-t-elle une détection et une évaluation des éléments suivants ?		Label
4. Evaluation globale des risques	32.3	les risques liés au blanchiment de capitaux ?		Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.4	les risques liés au financement du terrorisme ?		Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.5	les risques liés à la fourniture de services et/ou à l'exécution de transactions qui sont visées par des sanctions financières, embargos et/ou autres mesures restrictives ?		Yes/No
4. Evaluation globale des risques		A-t-il été tenu compte, lorsqu'il a été procédé à l'évaluation générale des risques, des éléments suivants ?		Label
4. Evaluation globale des risques	32.6	les risques liés à la clientèle de votre établissement ?		Yes/No

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
4. Evaluation globale des risques	32.7	les risques liés aux produits et services proposés par votre établissement ?		Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.8	les risques liés à des pays ou zones géographiques spécifiques ?		Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.9	les risques liés aux circuits de distribution utilisés par votre établissement ?		Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.10	Cette évaluation globale des risques a-t-elle été établie sous la responsabilité de l'AMLCO de votre établissement ?		Yes/No/Na
4. Evaluation globale des risques	32.11	Cette évaluation globale des risques a-t-elle été approuvée par la direction effective de votre établissement ?		Yes/No/Na
4. Evaluation globale des risques	32.12	Quand l'évaluation globale des risques de votre établissement a-t-elle été menée pour la dernière fois ?		DropDown
4. Evaluation globale des risques	32.13	Les procédures internes de votre établissement prévoient-elles une mise à jour régulière de l'évaluation générale des risques, ou au moins une évaluation périodique du fait que cette évaluation générale des risques est toujours complète et à jour ?		Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.14	Selon quelle périodicité l'évaluation générale des risques par votre établissement doit-elle à nouveau être menée, mise à jour ou complètement évaluée ?		DropDown
4. Evaluation globale des risques		Indiquez si l'évaluation générale des risques par votre établissement comprend également les éléments suivants :		Label

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
4. Evaluation globale des risques	32.15	une description des mesures de maîtrise des risques prises par votre établissement pour maîtriser les risques détectés ?		Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.16	une description et une évaluation du risque résiduel que votre établissement est disposé à accepter ?		Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.17	Votre établissement dispose-t-il d'un document écrit (sur support papier ou électronique) qui définit concrètement comment l'évaluation générale des risques doit être prise en compte pour l'élaboration des mesures et/ou procédures de contrôle interne spécifiques de votre établissement ?		Yes/No
4. Evaluation globale des risques		Si votre établissement est une société mère d'un groupe ou dispose d'une ou plusieurs implantations physiques (filiales, succursales ou agents) à l'étranger, l'évaluation générale des risques par votre établissement porte-t-elle sur :		Label
4. Evaluation globale des risques	32.18	les risques liés aux activités de l'entreprise mère belge ?	Si votre établissement n'est pas une société mère et/ou ne dispose pas d'implantations physiques à l'étranger, vous devez répondre « non applicable » à cette question.	Yes/No/Na
4. Evaluation globale des risques	32.19	les risques liés aux activités du groupe dans son ensemble et à celles des implantations physiques à l'étranger ?	Si votre établissement n'est pas une société mère et/ou ne dispose pas d'implantations physiques à l'étranger, vous devez répondre « non applicable » à cette question.	Yes/No/Na
5. Procédures		NB : Vous devez répondre aux questions de cette section en tenant compte de votre situation à la date à laquelle vous complétez la Survey.		Label
5. Procédures		Indiquez pour chacun des sujets suivants si votre établissement dispose de lignes de conduite, de mesures de contrôle interne et/ou de procédures internes adéquates établies par écrit :		Label

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures	33.1	l'identification et l'authentification des clients, de leurs mandataires et de leurs bénéficiaires effectifs :		Yes/No
5. Procédures	33.2	l'identification des caractéristiques du client, de la finalité et de la nature de la relation d'affaires		Yes/No
5. Procédures	33.3	la politique d'acceptation des clients :		Yes/No
5. Procédures	33.4	l'examen périodique des clients (vérification et mise à jour des informations disponibles) / client review :		Yes/No
5. Procédures	33.5	la vigilance à l'égard des clients et des transactions :		Yes/No
5. Procédures	33.6	le signalement interne des opérations atypiques à l'AMLCO :		Yes/No
5. Procédures	33.7	le signalement à la CTIF des opérations atypiques que l'on sait ou que l'on suppose liées à la BC/FT :		Yes/No
5. Procédures	33.8	le respect des dispositions contraignantes en matière de sanctions financières et d'embargos et d'autres mesures restrictives :		Yes/No
5. Procédures	33.9	le recrutement ou la désignation de membres du personnel et la désignation d'agents ou de distributeurs, et le contrôle du caractère suffisant de leur honorabilité :		Yes/No
5. Procédures	33.10	l'externalisation des fonctions, contrôles ou autres activités pertinentes pour le bon respect de la réglementation belge en matière de LBC/FT :		Yes/No/Na
5. Procédures		Indiquez pour chacun des thèmes suivants : i. si vous trouvez que les procédures internes de votre établissement sont pleinement, en grande partie, partiellement ou insuffisamment conformes aux exigences légales et réglementaires en la matière, et ii. si vous trouvez que ces procédures sont pleinement, en grande partie, partiellement ou insuffisamment mises en œuvre de manière effective au sein de votre établissement :		Label
5. Procédures		i. Conformité des procédures par rapport à la réglementation belge en matière de LBC/FT		Label



Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures	34.1	l'identification des clients, de leurs mandataires et de leurs bénéficiaires effectifs		DropDown
5. Procédures	34.2	l'identification des caractéristiques du client, de la finalité et de la nature de la relation d'affaires		DropDown
5. Procédures	34.3	la politique d'acceptation des clients		DropDown
5. Procédures	34.4	la vigilance constante		DropDown
5. Procédures	34.5	le respect des dispositions contraignantes en matière de sanctions financières et d'embargos et d'autres mesures		DropDown
5. Procédures	34.6	la politique de groupe	Si votre établissement n'est pas une entité mère et/ou ne dispose pas d'implantations physiques à l'étranger, vous devez répondre « non applicable » à cette question	DropDown
5. Procédures		ii. Caractère effectif de la mise en œuvre		Label
5. Procédures	34.7	l'identification des clients, de leurs mandataires et de leurs bénéficiaires effectifs		DropDown
5. Procédures	34.8	l'identification des caractéristiques du client, de la finalité et de la nature de la relation d'affaires		DropDown
5. Procédures	34.9	la politique d'acceptation des clients		DropDown
5. Procédures	34.10	la vigilance constante		DropDown
5. Procédures	34.11	le respect des dispositions contraignantes en matière de sanctions financières et d'embargos et d'autres mesures		DropDown
5. Procédures	34.12	la politique de groupe	Si votre établissement n'est pas une entité mère et/ou ne dispose pas d'implantations physiques à l'étranger, vous devez répondre « non applicable » à cette question	DropDown
5. Procédures		L'AMLCO et/ou la fonction compliance de votre établissement dresse-t-il chaque année un plan d'action écrit pour le contrôle et la mise à l'épreuve du respect par l'établissement de sa politique, de ses procédures internes et de ses lignes de conduite :		Label

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures	36.1	concernant le respect de la réglementation LBC/FT ?		Yes/No
5. Procédures	36.2	concernant le respect des dispositions contraignantes en matière de sanctions financières et d'embargos et autres mesures ?		Multilines
5. Procédures	36.3	Le plan d'action pour l'année civile écoulée a-t-il été pleinement mis en œuvre ?		Yes/No/Na
5. Procédures		Les tests effectués par le compliance officer et le responsable LBC/FT au cours de l'année civile écoulée ont-ils mis au jour des lacunes et/ou incidents importants :		Label
5. Procédures	36.4	concernant le respect de la réglementation LBC/FT ?		Yes/No/Na
5. Procédures	36.5	concernant le respect des dispositions contraignantes en matière de sanctions financières et d'embargos et autres mesures ?		Yes/No/Na
5. Procédures	36.6	Les résultats des activités menées par l'AMLCO sont-ils documentés (audit trail) et/ou résumés sous forme de rapports ?		Yes/No/Na
5. Procédures		Indiquez quelles mesures de contrôle documentées par la fonction de compliance et/ou le responsable LBC/FT de votre établissement sont appliquées pour la mise à l'épreuve du respect par votre établissement de sa politique, de ses procédures internes et de ses lignes de conduite concernant les domaines ci-dessus :		Label
5. Procédures	36.7	Surveillance et contrôle sur la base des résultats du contrôle des services opérationnels de votre établissement :		Yes/No

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures	36.8	Mise en œuvre et évaluation propres d'échantillons :	Par exemple contrôles portant sur (i) l'identification et la vérification correctes des clients, mandataires, bénéficiaires effectifs (ii) conservation des documents d'identification, (iii) collecte des informations sur la nature et le profil commercial des clients, (iv) réalisation de screenings liés à l'application correcte des sanctions financières et du régime d'embargo, etc.	Yes/No
5. Procédures	36.9	Établissement et suivi des indicateurs de risque :	Tels que le nombre de plaintes et d'infractions	Yes/No
5. Procédures	36.10	Observation de la mise en œuvre des opérations avec les clients et en leur nom :		Yes/No
5. Procédures	36.11	Entretiens avec des collaborateurs :		Yes/No
5. Procédures	36.12	L'AMLCO a-t-il pris d'autres mesures de contrôle? Si oui, lesquelles?		Yes/No
5. Procédures	37.1	Votre établissement a-t-il établi une procédure qui détermine de quelle façon les membres du personnel, peuvent signaler - de manière anonyme ou via un canal spécifique et indépendant - à l'AMLCO les lacunes en matière d'obligations LBC/FT ou autres incidents en matière de LBC/FT ?		Yes/No
5. Procédures	37.2	Votre établissement a-t-il été confronté au cours de l'année civile écoulée à des incidents sérieux en matière d'intégrité avec des collaborateurs de votre établissement ?	Par collaborateurs, il y a lieu d'entendre membres du personnel, préposés, mandataires, etc. Sous incidents sérieux, sont visés notamment fraude, collaboration consciente à du blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme, infractions graves aux procédures internes en matière de LBC/FT de votre établissement, etc.	Yes/No
5. Procédures	37.3	Vos collaborateurs ont-ils suivi au cours de l'année civile écoulée une formation portant sur la réglementation belge en matière de LBC/FT ?		Yes/No

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures	37.4	Vos collaborateurs ont-ils suivi au cours de l'année civile écoulée une formation portant sur le respect des dispositions contraignantes en matière de sanctions financières et d'embargos et autres mesures restrictives ?		Yes/No
5. Procédures	37.5	Les formations de votre établissement dans les domaines visés ci-dessus, sont-elles imposées à tout le monde au sein de l'établissement, ou est-ce que les formations sont différenciées en fonction des tâches spécifiques du personnel et de la mesure dans laquelle ces tâches sont pertinentes pour l'application correcte par votre établissement des réglementations précitées ?		DropDown
5. Procédures	37.6	Votre établissement prévoit-il, pour les domaines visés ci-dessus, un rafraîchissement et/ou une actualisation, à intervalles réguliers, de la connaissance que les collaborateurs, préposés et/ou mandataires ont des matières LBC/FT chaque fois que cela est nécessaire ?	Par exemple pour une nouvelle réglementation, de nouveaux produits ou activités, de nouvelles procédures, des recyclages réguliers (périodiques), etc.	Yes/No/Na
5. Procédures	38.1	Votre établissement procède-t-il, préalablement à l'offre de services, à l'identification et à la vérification de l'identité des clients avec qui une relation d'affaires est nouée ?	Si votre établissement fait usage de la possibilité prévue par la loi de reporter temporairement l'identification du client, vous pouvez répondre à cette question par l'affirmative uniquement si votre établissement procède bien dans tous les autres cas, systématiquement et sans exception, à l'identification avant l'offre de services.	Yes/No
5. Procédures	38.2	Votre établissement procède-t-il, préalablement à l'exercice de ses compétences de représentation, à l'identification et à la vérification de l'identité des éventuels mandataires des clients comme visé à la question précédente ?	Si votre établissement fait usage de la possibilité prévue par la loi de reporter temporairement l'identification du client, vous pouvez répondre à cette question par l'affirmative uniquement si votre établissement procède bien dans tous les autres cas, systématiquement et sans exception, à l'identification avant l'offre de services.	Yes/No

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures	38.3	Votre établissement procède-t-il, préalablement à l'offre de services au client, à l'identification des bénéficiaires effectifs de ce client ?	Si votre établissement fait usage de la possibilité prévue par la loi de reporter temporairement l'identification du client, vous pouvez répondre à cette question par l'affirmative uniquement si votre établissement procède bien dans tous les autres cas, systématiquement et sans exception, à l'identification avant l'offre de services.	Yes/No
5. Procédures	38.4	Les procédures internes de votre établissement déterminent-elles concrètement les mesures appropriées et fondées sur le risque qui doivent être prises pour vérifier l'identité des bénéficiaires effectifs (examen de la structure de propriété et de contrôle du client) ?		Yes/No
5. Procédures	38.5	Si l'identité des bénéficiaires effectifs des clients de votre établissement n'a pas pu être vérifiée, les dossiers des clients recensent-ils par écrit les mesures d'examen qui ont été effectuées en la matière ?		Yes/No
5. Procédures	38.11	Les procédures internes de votre établissement déterminent-elles concrètement, et en tenant compte de la classification des risques du client, les documents à soumettre par le client, ou les autres documents probants à recueillir par votre établissement, qui sont nécessaires pour vérifier l'identité du client ?		Yes/No/Na
5. Procédures	38.12	Votre établissement utilise-t-il des technologies nouvelles et innovantes pour identifier ou vérifier l'identité de ses clients, de leurs mandataires et/ou de leurs bénéficiaires effectifs ? Si oui, lesquelles?		Multilines
5. Procédures	39.1	Les procédures de votre établissement prévoient-elles que, préalablement à l'offre de services, il examine et s'enquière des caractéristiques du client, de la finalité et de la nature de la relation d'affaires ?		Yes/No

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures	39.2	Le résultat du travail visé à la question précédente est-il consigné par écrit (sur support papier ou électronique) dans les dossiers clients ?		Yes/No/Na
5. Procédures	39.3	Le résultat du travail visé à la question précédente est-il utilisé concrètement par votre établissement pour la mise en œuvre de sa politique d'acceptation des clients et de sa politique de vigilance ?		Yes/No/Na
5. Procédures	39.4	De quelle manière votre établissement s'enquiert-il, préalablement à l'offre de services, des caractéristiques du client, de la finalité et de la nature de la relation d'affaires ?		DropDown
5. Procédures		Indiquez si votre établissement recueille, pour tous ou - en fonction du risque - uniquement pour une partie spécifique de vos clients, les informations suivantes sur les caractéristiques de ces clients, sur la finalité et la nature de la relation d'affaires entretenue avec eux :		Label
5. Procédures	39.5	Informations sur les activités professionnelles et le niveau de revenus ou chiffre d'affaires :		Yes/No
5. Procédures	39.6	Informations sur d'autres sources de revenus éventuelles autres que les revenus professionnels :		Yes/No
5. Procédures	39.7	Informations sur l'origine des fonds du client :		Yes/No
5. Procédures	39.8	Informations sur la taille totale du patrimoine du client :		Yes/No
5. Procédures	39.9	Informations sur la fréquence attendue, la répartition géographique et/ou la taille des opérations et des flux de capitaux :		Yes/No
5. Procédures	39.10	Autres? Si oui, quelle information		Multilines
5. Procédures	39.11	Les profils de risque des clients sont-ils régulièrement mis à jour ou éventuellement réévalués ?		Yes/No

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures		Les procédures de votre établissement prévoient-elles que, préalablement à l'offre de services, il y a lieu de déterminer si l'une des personnes suivantes est ou non une PPE :		Label
5. Procédures	40.1	le client :		Yes/No
5. Procédures	40.2	les membres de la famille du client :		Yes/No
5. Procédures	40.3	les proches associés du client :		Yes/No
5. Procédures	40.4	les mandataires du client :		Yes/No
5. Procédures	40.5	les bénéficiaires effectifs du client :		Yes/No
5. Procédures	40.6	les bénéficiaires effectifs des mandataires du client :		Yes/No
5. Procédures	40.7	Les procédures de votre établissement prévoient-elles concrètement les mesures à prendre pour déterminer si l'une des personnes visées aux questions 40.1 à 40.6 est ou non une PPE ?		Yes/No
5. Procédures		Indiquez chaque fois si votre établissement s'appuie sur une ou plusieurs des sources d'information suivantes pour vérifier si ses clients doivent ou non être considérés comme PPE :		Label
5. Procédures	40.8	informations recueillies auprès du client :	Par exemple, une simple déclaration du client	Yes/No
5. Procédures	40.9	des listes internes :		Yes/No
5. Procédures	40.10	des listes externes ou des banques de données :		Yes/No
5. Procédures	40.11	d'autres sources d'informations ? Si oui, lesquelles? :		Multilines
5. Procédures	40.12	Les méthodes visées à la question 40.7 pour déterminer si un client doit ou non être considéré comme une PPE sont-elles appliquées de manière égale ou différenciée à l'égard des clients de votre établissement, en fonction du risque ?		DropDown
5. Procédures	40.13	Un audit trail des mesures prises par votre établissement pour vérifier si vos clients (ou l'une de leurs relations) sont ou non des PPE est-il systématiquement et sans exception conservé ?		Yes/No

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures	40.14	Les procédures de votre établissement prévoient-elles que les contrôles visés aux questions 40.1 à 40.6 doivent être répétés périodiquement?		Yes/No/Na
5. Procédures	40.15	À quelle fréquence les contrôles périodiques visés à la question précédente sont-ils effectués ?		DropDown
5. Procédures	41.1	Votre établissement évalue-t-il, préalablement à l'offre de services, les risques de BC/FT liés au profil et à la nature de la relation d'affaires , en tenant compte des informations recueillies sur le client et ses relations ?	Identification et vérification de l'identité, examen de la nature et de la finalité de la relation d'affaires , contrôle des listes de sanctions, informations sur le statut ou les liens avec des personnalités politiques, canal de distribution utilisé, nature du produit ou du service	Yes/No
5. Procédures	41.2	La politique d'acceptation des clients de votre établissement s'applique-t-elle de manière non différenciée à tous les clients ?		Yes/No
5. Procédures	41.3	Les clients sont-ils répartis, sur la base de l'évaluation visée à la question 41.1 dans une catégorie définie par votre établissement ?		Yes/No
5. Procédures	41.4	Combien de catégories de risque différentes ont été définies par votre établissement pour la classification de la clientèle ?		DropDown
5. Procédures	41.5	Les procédures de votre établissement déterminent-elles le niveau hiérarchique responsable de la décision ou non d'accepter un client , en fonction de l'évaluation des risques visée à la question 41.1 et en en tenant compte ?		Yes/No/Na
5. Procédures		Votre établissement dispose-t-il de procédures écrites et/ou d'instructions pour les membres du personnel qui sont en contact direct avec les clients ou qui participent à l'offre des services, et qui :		Label
5. Procédures	42.1	doivent leur permettre de détecter les comportements atypiques auxquelles ils doivent accorder une attention particulière ?		Yes/No



Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures	42.2	comprennent l'établissement et la présentation de rapports écrits sur les comportements atypiques à l'AMLCO, y compris les délais pour soumettre les rapports ?		Yes/No
5. Procédures	43.1	Votre établissement dresse-t-il, à l'entame de la prestation du service, un profil attendu pour chaque client ?		Yes/No
5. Procédures	44.1	Votre établissement a-t-il sous-traité des tâches (tant en interne qu'en dehors du groupe) portant sur le respect de la réglementation LBC/FT ou le respect des dispositions relatives aux sanctions financières et au régime d'embargo ?		Yes/No
5. Procédures	44.11	Quel pourcentage des entreprises auxquelles vous avez externalisé ces tâches sont des "entités assujetties" au sens de la directive (UE) 2015/849?		Percentage
5. Procédures	44.2	Votre établissement a-t-il conclu avec l'entité à laquelle ces tâches sont sous-traitées une convention écrite déterminant les accords, responsabilités et obligations mutuelles ?		Yes/No/Na
5. Procédures	44.3	Votre établissement a-t-il défini une politique (processes / cycle) pour le contrôle de la qualité des tâches sous-traitées (tant en interne qu'en dehors du groupe) ?		Yes/No/Na
5. Procédures	44.4	Quand votre établissement a-t-il effectué pour la dernière fois un contrôle de la qualité des tâches sous-traitées (tant en interne qu'en dehors du groupe) ?		DropDown
5. Procédures	44.5	Les contrôles visés à la question précédente ont-ils mis au jour des lacunes importantes ?		Yes/No/Na
5. Procédures	44.6	Si vous avez répondu affirmativement à la question précédente, votre établissement a-t-il alors pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes constatées ?		Yes/No/Na

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures		Votre établissement contrôle-t-il, préalablement à l'offre de services, systématiquement et sans exception, si les personnes suivantes figurent sur les listes de sanctions belges ou européennes :		Label
5. Procédures	45.1	nouveaux clients de votre établissement :		Yes/No
5. Procédures	45.2	leurs mandataires :		Yes/No
5. Procédures	45.3	les bénéficiaires effectifs liés aux relations clients :	Bénéficiaires effectifs des clients, bénéficiaires effectifs des mandataires des clients	Yes/No
5. Procédures		Votre établissement contrôle-t-il périodiquement si les personnes suivantes figurent sur ces listes actualisées ou sur les nouvelles listes de sanctions belges ou européennes :	Il faut entendre par périodiquement : dans un délai raisonnable après chaque mise à jour des listes de sanctions existantes ou après publication de nouvelles listes de sanctions	Label
5. Procédures	45.4	clients de votre établissement :		Yes/No
5. Procédures	45.5	leurs mandataires :		Yes/No
5. Procédures	45.6	les bénéficiaires effectifs liés aux relations clients :	Bénéficiaires effectifs des clients, bénéficiaires effectifs des mandataires des clients	Yes/No
5. Procédures		Indiquez chaque fois si votre établissement effectue les screenings visés dans les questions ci-dessus sur la base des listes suivantes :		Label
5. Procédures	45.10	les listes de sanctions européennes :		Yes/No/Na
5. Procédures	45.11	les listes de sanctions belges :		Yes/No/Na
5. Procédures	45.12	les listes de sanctions des États-Unis (OFAC) :		Yes/No/Na
5. Procédures		Indiquez chaque fois si votre établissement utilise un système automatisé, manuel ou une combinaison des deux, pour les contrôles visés ci-dessus :	Exemple de système automatisé : une application logicielle. Exemple de système manuel (une comparaison manuelle du fichier client avec les listes de sanctions applicables).	Label
5. Procédures	45.13	les contrôles visés aux questions 45.1 à 45.3 :		DropDown
5. Procédures	45.14	les contrôles visés aux questions 45.4 à 45.6 :		DropDown

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures	45.17	Votre établissement dispose-t-il de procédures clarifiant la manière dont les membres du personnel ou les préposés de votre établissement doivent chercher des correspondances éventuelles entre les données des clients et de leurs relations (mandataires, bénéficiaires effectifs et/ou contreparties) et les listes de sanctions belges et européennes, pour décider sur la base de cet examen s'il s'agit d'une correspondance fautive ou effective avec les listes de sanctions ?		Yes/No
5. Procédures	45.18	Votre établissement dispose-t-il de procédures clarifiant de quelle manière il y a lieu d'agir au sein de votre établissement lorsqu'est posé le constat que l'un de vos clients (ou l'une de ses relations) figure effectivement sur les listes de sanctions belges ou européennes (correspondance effective) ?	Par exemple, procédure de gel des fonds et/ou des actifs, intervention du niveau hiérarchique approprié, signalement au ministre des Finances, etc.	Yes/No
5. Procédures	45.19	Votre établissement contrôle-t-il, lors du placement de fonds, s'il pourrait s'agir d'une opération sanctionnée ou de la facilitation d'une activité sanctionnée (embargos ou autres mesures restrictives) ?		Yes/No
5. Procédures	45.21	Un audit trail des examens et/ou contrôles visés dans les questions précédentes est-il systématiquement et sans exception conservé ?		Yes/No/Na
5. Procédures	46.1	Si votre établissement est une filiale ou une succursale qui fait partie d'un groupe dont la société mère est établie dans un autre État membre de l'UE ou dans un pays tiers, votre établissement a-t-il contrôlé si la politique et les procédures établies par le groupe en matière de LBC/FT sont conformes à la législation belge ?	Explication : Si votre établissement ne fait pas partie d'un groupe ou si votre établissement est une société mère d'un groupe, vous devez répondre « non applicable » à cette question.	Yes/No/Na

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures	46.1.2	S'il a été constaté que la politique et les procédures établies par le groupe ne sont pas conformes à la législation belge, votre établissement a-t-il pris les mesures complémentaires nécessaires de nature à assurer la conformité de sa politique et de ses procédures avec la législation belge ?	Explication : Si votre établissement ne fait pas partie d'un groupe ou si votre établissement est une société mère d'un groupe, vous devez répondre « non applicable » à cette question.	Yes/No/Na
5. Procédures		Si votre établissement est physiquement établi dans un autre État membre de l'UE ou dans un pays tiers (par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales ou succursales ou d'un ou de plusieurs agents ou distributeurs établis), votre établissement a-t-il	Explication : si votre établissement ne dispose pas d'implantations physiques à l'étranger, vous devez répondre « non applicable » à cette question.	Label
5. Procédures	46.2	une politique de groupe définie sur la base d'une évaluation globale des risques pour l'ensemble du groupe, en tenant compte des risques spécifiques pour chacune des implantations physiques ?	Explication : si votre établissement ne dispose pas d'implantations physiques à l'étranger, vous devez répondre « non applicable » à cette question.	Yes/No/Na
5. Procédures	46.3	contrôlé si cette politique de groupe était conforme au droit LBC/FT local de chacune des implantations, et si tel n'était pas le cas, votre établissement a-t-il pris les mesures complémentaires nécessaires de nature à assurer la conformité de sa politique et de ses procédures avec chacune des législations locales ?	Explication : si votre établissement ne dispose pas d'implantations physiques à l'étranger, vous devez répondre « non applicable » à cette question.	Yes/No/Na
5. Procédures	47.1	Votre établissement a-t-il eu recours à de nouvelles technologies en lien avec de nouveaux produits/services ou avec des produits/services existants (tant au regard des obligations d'identification et de connaissance des clients, qu'au niveau des obligations de vigilance constante (monitoring des opérations)) ?	Par nouvelles technologies, on entend des solutions technologiques avancées et/ou émergentes qui facilitent non seulement l'identification ou la vérification de l'identité des clients, de leurs mandataires et/ou de leurs bénéficiaires effectifs, mais aussi le monitoring des opérations des clients. Ces technologies peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à, la biométrie (empreintes digitales, reconnaissance faciale, reconnaissance vocale), l'analyse de données avancée, l'intelligence artificielle, la blockchain et les systèmes de vérification d'identité numérique.	Yes/No

Section	Code Question	Question	Qst ToolTip	DataType
5. Procédures	47.2	Si vous avez répondu "oui" à la question 47.1, votre établissement a-t-il procédé à l'évaluation du risque de BC/FT pouvant résulter de l'utilisation de ces nouvelles technologies ?		Yes/No/Na